



Peypin

## Centre communal d'action sociale

### Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 5/ 2023

Le jeudi 13 avril 2023, à dix-sept heures,

Régulièrement convoqués le lundi 4 avril 2023, se sont réunis les membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEONARDIS,

Étaient présents : Gilbert CAUDULLO, Max ULBRICH, Albert VACCARO, Danielle BEAUMET,

Formant la majorité des membres en exercice. Un membre en cours de renouvellement

Était absent : Laurence MAGAGLI

A donné pouvoir pour voter en son nom : Alexandre OGGERO

MONSIEUR Gilbert CAUDULLO a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Objet - Vote du BP 2023

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	+	+	+
Reports	R.A.R. de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	7572.66
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement		23692.66	23692.66

**INVESTISSEMENT**

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
Reports	R.A.R. de l'exercice précédent	0,00	0,00
	001 Solde d'investissement reporté	0,00	3.000,00
	=	=	=
Total de la section d'investissement		0,00	3.000,00

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET	23692.66	26692.66
-----------------	----------	----------

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 06/04/2023

Vu le projet de budget primitif **2023**,

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,**

À la majorité de SIX voix « POUR », ZERO « CONTRE », ZERO « ABSTENTION » :

APPROUVE le budget primitif **2023** arrêté comme indiqué ci-dessus et :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- sans définition des opérations détaillées.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le : .....
- Et de la publication, le : .....

Le Maire, Président du CCAS, Jean-Marie LEONARDIS

